**FORMULAIRE D’INSCRIPTION**

**Ecole de Tennis 2023 – 2024**

**Du 22 Août 2023 au 27 Juin 2024**

Prix de l’année complète CHF 850.- 1H par semaine

CHF 1275.- 1H30 par semaine (plus cotisation annuelle)

(Hors vacances scolaires, jours fériés officiels

et 2 semaines en décembre)

Nom : …………………………………… Prénom : ……………………………………

Adresse : ……………………………………………………………………………………….

Code postal : …………………………… Ville : ……………………………………….

Date de naissance : ……………………

Numéro d’assuré  AVS: (obligatoire)…………………………………………………………………….

Nom et Prénom du père / de la mère : ………………………………………………………

Tél. privé : ………………………………. Tél. prof. : ……………………………………

Portable : ………………………………… E-Mail : ………………………………………

Remarques éventuelles : ……………………………………………………………………

Pour l’année 2023-2024, un 2ème cours est proposé les samedis pour les enfants déjà inscrits à l'école de tennis.

**Mon enfant aimerait faire un 2ème cours Oui Non**

Du 26.08.2023 au 20.10.2023 Prix 200.-

Du 20.04.2024 au 22.06.2024 Prix 200.-

Pour cette formule, les cours sont àpayer en espèces sur place lors du premier cours.

En cas d’annulation (minimum 3 leçons) par les responsables (pluie),

la leçon sera remplacée. Aucun remboursement encas d’absence.

Nom : …………………………………… Prénom : ……………………………………

![C:\Users\Jérôme\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\IE\UQ6A6WQ3\scissors-310134_1280[1].png]()--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**J’ai / nous avons pris connaissance des « Conditions générales pour l’école de Tennis 2022 / 2023 et l’accepte / l’acceptons dans son intégralité.**

Nom et prénom de l’enfant : ……………………………………………………………….

Nom et prénom du représentant légal : ……………………………………………………………

Lieu et date: ….................................................. Signature: ................................................. (Représentant légal)

*Talon-réponse à rendre au moniteur / à la monitrice, en même temps que le formulaire d'inscription.*

**Conditions générales pour l’école de Tennis 2023/2024**

# **1.) Cotisations**

# Chaque enfant (dès l’âge de 6 à 18 ans) inscrit à l’école de tennis doit être membre du TCA,

Cotisation annuelle : **CHF 60.00** / Coheran (Corsier-Hermance-Anières)

 **CHF 80.00** / Hors communes

La cotisation est due à la rentrée scolaire (début septembre).

Le club se réserve le droit de ne plus accepter un membre dont la cotisation n’aura pas été acquittée.

# **2.) Inscription**

# Le bulletin d’inscription doit être rempli lisiblement et remis au moniteur ou à la monitrice au plus tard après la premièreséance d'essai.

Les places étant malheureusement limitées, la priorité est donnée aux participants suivant déjà des cours à l’année. L’heure sera fixée par les professeurs et affichée au Club House et sur le site internet www.tcanieres.ch fin août. Les groupes seront définitifs fin septembre.

Les parents s’engagent une fois l’inscription confirmée, à régler le montant des cours dans leur intégralité.

# **3.) Absence**

Les enfants ou leurs responsables légaux sont tenus d’informer le moniteur ou la monitrice lors d’une absence aux entraînements.

Les absences de l’élève quels qu’en soient les motifs et la durée, ne donnent droit à aucun remboursement ni leçon de remplacement.

# **4.) Assurance**

Les participants doivent bénéficier d’une assurance accident, l’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident.

**Le club est relevé de toute responsabilité si :**

* Le bulletin d’inscription n’est pas rempli correctement.
* L’enfant n’a pas observé les consignes de sécurité dictées par le/la moniteur/trice.
* Les parents ou le représentant légal n’informent pas le/la moniteur/trice d’un éventuel problème médical dont souffrirait leur enfant.

En cas d’accident, le comité ou le moniteur responsable avise le représentant légal et prend toute mesure qu'il estimera nécessaire pour une prise en charge médicale la plus adaptée possible.

# **5.) Interruption**

**L’engagement pris à l’année ne peut pas s’arrêter en cours de saison.**

# **6.) Facturation**

Les factures pour l’année complète vous parviendront par courrier début septembre avec la possibilité de payer en deux fois.

# **7.) Divers**

Lieu des cours :

Par beau temps, les cours ont lieu sur les courts extérieurs. Les jours de pluie ainsi qu’en hiver, nous occuperons la salle polyvalente de l’école d’Anières (salle communale).

**\*Tenue de sport obligatoire\***

Droit d’auteur :

Toute photo ou vidéo des membres de la société pourra être utilisée à des fins promotionnelles et apparaître sur le site internet de la société.

Le(a) soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions d’adhésion et décharge le

club de toutes responsabilités en cas d’accident survenu lors d’inobservation du présent

règlement.

L’enfant ainsi que ses parents ou représentant légal, s’engagent à respecter ce

règlement dans son intégralité.